Image not found or type unknown

Travail le week end pour CPS

Par **Goens**, le **11/05/2022** à **18:41**

Bonjour

Je suis employé en tant que conducteur scolaire, (CPS) pour un contrat de 100 heures mensuelles dans une entreprise privée autocariste.

J'aimerais savoir si j'ai le droit de travailler quelques samedis ou quelques dimanches, en tant que conducteur de tourisme pour une autre société.

Je sais que c'est possible lors des vacances scolaires mais est-ce permis pandant les périodes d'activité scolaire ?

Cordialement

Anonymisation

Par **Prana67**, le **12/05/2022** à **07:29**

Bonjour,

Vous pouvez avoir plusieurs employeurs. Il faut informer chaque employeur que vous en avez d'autres et bien sur respecter les limites fixées par le code du travail et votre convention collective notamment ce qui concerne les heures de travail et le temps de repos.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés